

# PACTE BUDGÉTAIRE = AUSTÉRITÉ À PERPÉTUITÉ !

Le Président de la République veut faire ratifier au plus vite par le Parlement le **nouveau traité européen** : le « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), nommé aussi **pacte budgétaire** ou **pacte fiscal**.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le traité signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'Etats et de gouvernement, à l'exception du Royaume Uni et de la République Tchèque, entrera en application au 1er janvier 2013 après ratification par les parlements des Etats ou par référendum des populations.

**Ce traité renforce des règles déjà contenues dans le pacte de stabilité et de croissance de 1997<sup>1</sup>** dont l'échec est patent car il n'a quasiment jamais été respecté par aucun pays. Le nouveau traité le sera d'autant moins en période de récession économique et de creusement de la dette publique des états.

## LES GRANDES LIGNES DU PACTE BUDGÉTAIRE

Le pivot en est la **règle d'or**, c'est à dire la règle d'équilibre budgétaire :

- la contrainte de ramener le **déficit structurel** (c'est à dire indépendant de la conjoncture, mais la définition de déficit structurel varie selon les économistes et les institutions) **sous la barre de 0,5% du PIB**. Les pays qui ont une dette globale inférieure à 60% auront droit à un déficit structurel de 1% !

- **l'obligation d'inscrire ce principe d'équilibre budgétaire dans les législations nationales** -et de préférence dans la constitution- vise à ce qu'il ne puisse être remis en cause ultérieurement par un autre gouvernement comme peuvent l'être des lois ordinaires.

- La **cour de justice européenne** sera chargée d'apprécier la bonne transcription de la règle d'or **dans le droit de chaque Etat**

- En cas de non respect par un pays des règles imposées par le pacte, des **sanctions automatiques** lui seront appliquées sur proposition de la commission européenne et décidé par le Conseil Européen (réunion des chefs d'état ou de gouvernement). **Si un état considère qu'un autre état n'a pas adopté une législation suffisamment contraignante, il peut porter plainte auprès de la Cour européenne de Justice** qui pourra lui infliger des amendes.

- Le retour aux **60% d'endettement en 20 ans pour l'ensemble des pays de la zone euro** implique une réduction de 5% chaque année. Cet objectif sera très difficile à atteindre voire impossible pour certains Etats.

<sup>1</sup> Déficit limité à 3% du PIB et dette publique à 60% du PIB

**En signant ce traité les Etats s'engagent à présenter à l'avenir des budgets équilibrés ou en excédent, une mission impossible pour de nombreux pays**

**Le cas de l'Espagne est explicite** : le traité à peine signé, le gouvernement annonçait qu'il ne pourrait pas respecter ses engagements, ce qui prouve bien que les politiques imposées par la banque centrale européenne, la commission européenne et le FMI sont contre productives, (augmentation conséquente du nombre de chômeurs : 4,7 millions en février 2012, soit 24% de la population active).

**Le Portugal** vient d'être autorisé à avoir un déficit supérieur à 3% pour 2013 ; sa dette qui était de 108% en 2011 va atteindre 124% !

**Le prix à payer pour la France** : parvenir à un déficit structurel de 0,5% coûterait (selon les modes de calcul retenus) entre 66 et 87 milliards € (l'impôt sur le revenu rapporte à l'Etat moins de 50 milliards)



# UN PACTE LOURD DE CONSÉQUENCES

## POUR LA SOUVERAINETÉ ET LA DÉMOCRATIE ...

**Les Etats ne pourront plus emprunter** : le traité empêche les Etats d'emprunter pour **financer des investissements publics** nécessaires à la société : hôpitaux, écoles, transports, recherche...

**Un Etat n'aura plus le pouvoir de décider de ses choix politiques** ; le vote des députés et des sénateurs n'aura de ce fait plus aucun sens.

## POUR LES SERVICES PUBLICS, LES DROITS SOCIAUX...

Loin de conduire à une réduction des déficits, le Pacte budgétaire, en généralisant ces politiques d'austérité menées simultanément dans toute l'Europe, va **aggraver le chômage, la pauvreté, les difficultés de logement, le délabrement des services publics, réduire les prestations sociales et au final accroître les déficits.**

En laissant aux marchés financiers le monopole du financement de ces déficits, le Pacte leur laisse également un pouvoir de chantage sans cesse accru.

Le Pacte budgétaire portera enfin un rude coup à la perspective de la **transition écologique**. Celle-ci suppose en effet d'importants investissements publics, que l'austérité budgétaire, la récession et les politiques européennes vont rendre durablement impossibles.



## EN RÉSUMÉ

> le Pacte budgétaire va installer durablement une **austérité généralisée**, en forçant les gouvernements à respecter un programme économique absurde qui **mène à la récession**.

> il ne sauvera pas **l'Europe, mais l'enfoncera davantage dans la crise** économique, sociale, écologique et démocratique.

> il conduira à de nouveaux **reculs de la démocratie** (dessaisissement des parlements nationaux) en imposant des **mécanismes technocratiques** de surveillance et de sanction des budgets nationaux.

**Le volet croissance (il représente moins de 1% du budget européen) que le président de la république a fait ajouter au pacte budgétaire n'enlève aucune des contraintes contenues dans le traité initial.**

EN FRANCE, LE TRAITÉ SERA RATIFIÉ PAR LE PARLEMENT EN OCTOBRE **SANS DÉBAT PRÉALABLE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ.**

NOUS VOULONS **UN VRAI DÉBAT DÉMOCRATIQUE** SUR LA DETTE PUBLIQUE, LES ALTERNATIVES À UNE AUSTÉRITÉ GÉNÉRALISÉE ET UNE NOUVELLE CONSTRUCTION EUROPÉENNE.

CAR **LES PEUPLES DOIVENT ÊTRE CONSULTÉS** SUR DES DÉCISIONS QUI ENGAGENT AUSSI LOURDEMENT LEUR AVENIR.

**MANIFESTATION NATIONALE À PARIS**  
**Dimanche 30 septembre 2012**

*Voyage en car organisé*  
Pour réserver votre place :  
[contact@cac35.org](mailto:contact@cac35.org)

**RÉUNION DEBAT AVEC FRÉDÉRIC VIALE**  
*Auteur du livre «L'horreur européenne»*

**Mercredi 26 septembre à 20h**  
Maison des associations  
Métro Charles de Gaulle